



Il n'est pas toujours facile de déterminer la majorité à appliquer, saurez-vous déjouer les pièges et faire la part de ce qui est **VRAI ou **FAUX****

- **Pouvons-nous à l'art 25 accorder à un locataire la jouissance d'une partie commune. Réponse OUI / NON :**
 - ✓ Vous ne pourrez pas lui accorder de jouissance privative **NON**
 - ✓ Vous pourrez lui accorder un usage à titre précaire et révocable à art 24 de la loi de 1965
- **Notre syndic demande une dispense de compte séparé à l'art 24 sans projet de résolution. Réponse OUI / NON :**
 - ✓ La dispense de compte séparé n'est possible que pour les moins de 16 lots et se vote à l'art 25 de la loi du 10 juillet 1965 **NON**
 - ✓ Si le projet de résolution n'est pas joint il ne répond pas aux exigences de l'art 11 de la loi du 10 juillet 1965.

La procédure d'alerte permet à un copropriétaire de demander un mandataire ad hoc ou un administrateur provisoire

Mandataire ad hoc

Sa mission est d'auditer la copropriété et de proposer des solutions de réduction des coûts et des impayés par la mise en place d'un protocole de recouvrement, l'obligation d'une convention d'honoraires pour les avocats et l'individualisation des charges les plus importantes (Eau, chauffage, etc).

Administrateur provisoire

Sa mission est de gérer la copropriété en lieu et place du syndic et du conseil syndical. Il dispose des pouvoirs de l'assemblée générale et doit informer le conseil syndical de ses décisions. Le syndic est dessaisi immédiatement et ne peut plus percevoir d'honoraires.

Ces points sont développés dans la revue n° 112 de l'ANCC et un modèle de courrier à adresse au procureur vous est fourni

Ce qui change au 1^{er} juillet 2018

Gaz + 6,5 %, Tabac + 0,30 €, Vitesse -10 km sur route
Versement transport en Ile de France + 2,33 %

Parution du taux d'intérêt légal 2018 :

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
Créances des particuliers	3.76%	
Créances des personnes morales	0,89%	

Formations de septembre 2018

Objet de la formation	Date et lieu
Le compte séparé	Lundi 3 septembre 2018 Marseille Mardi 4 septembre 2018 Toulouse Jeudi 6 septembre 2018 Rennes Lundi 10 septembre 2018 Paris Mardi 11 septembre 2018 Epinay Vendredi 14 septembre 2018 Le Mans Lundi 17 septembre 2018 Chambéry Mardi 18 septembre 2018 à 14h Grenoble Mardi 18 septembre 2018 à 18h Lyon Vendredi 21 septembre 2018 Nice Lundi 24 septembre 2018 Bordeaux
Comment vérifier les documents comptables de la copropriété	Tous les samedis 14h-16h (sur inscription)

NOS REVUES

REVUE N°	THÈME DU DOSSIER PRINCIPAL	ADHÉRENT	NON ADHÉRENT
60	Le décret comptable et son arrêté	5 €	8 €
61	Un administrateur judiciaire dans la copropriété	5 €	8 €
62	Le recouvrement des impayés en copropriété	5 €	8 €
63	Gardiens concierges et employés d'immeuble : de la tradition au renouveau	5 €	8 €
	Les associations syndicales libres	5 €	8 €
64	La vente d'un lot de copropriété	5 €	8 €
65	Gardiens concierges et employés d'immeuble	5 €	8 €
66	Les travaux	5 €	8 €
72	Les diagnostics immobiliers	5 €	8 €
73	Les économies d'énergie dans le logement	5 €	8 €
74	Les problèmes liés aux parties communes	5 €	8 €
75	Les assurances	5 €	8 €
76	Les charges de copropriété : les différentes catégories de charges et leur mode de répartition	5 €	8 €
77	Les charges de copropriété : la modification de la répartition des charges	5 €	8 €
78	Les charges de copropriété : le paiement des charges et les impayés	5 €	8 €
79	L'électricité solaire	5 €	8 €
80	L'eau	5 €	8 €
81	Le Grenelle de l'environnement et les copropriétés	5 €	8 €
82	La gestion de la copropriété en Russie	5 €	8 €
83	L'assemblée générale : la convocation	5 €	8 €
84	L'assemblée générale : le déroulement	5 €	8 €
85	L'assemblée générale : la conclusion et les archives	5 €	8 €
86	- Le traitement des dégâts des eaux en copropriété - Obligations des syndics en cas de fusions-absorptions - Les différences entre une copropriété horizontale et une association syndicale libre (ASL) - Règlementation en matière de changement d'usage d'un local d'habitation	5 €	8 €
87	Le locataire dans la copropriété	5 €	8 €
88	La sécurité au quotidien	5 €	8 €
89	Les toitures terrasses	5 €	8 €
90	Le conseil syndical	5 €	8 €
91	Le développement durable dans la copropriété	5 €	8 €
92	Le financement des travaux	5 €	8 €

L'ANCC propose l'ouvrage

COPROPRIÉTÉ

regroupant 5 livres sur les grands thèmes de la copropriété.

Il est mis à jour à chaque réédition !

Tarif : 50 € + 10,45 € de frais de port (collissimo).



**Dernière
édition
janv 2018**

**EXCLUSIVITÉ
ANCC**

Ma commande est à envoyer à l'adresse ci-dessous :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable :

Fait à

Le, /

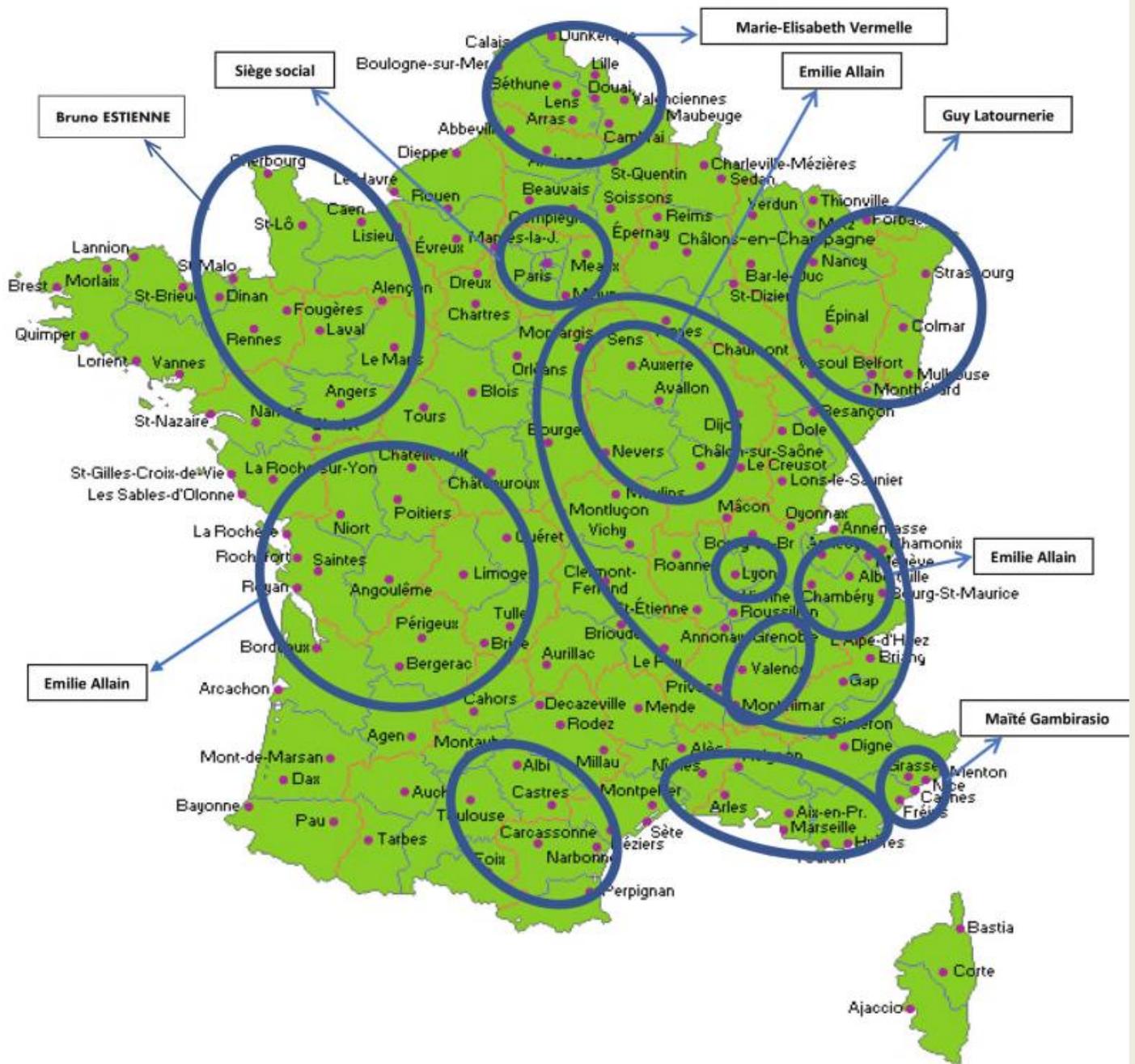
Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » :

ETABLISSEMENT GUICHET N° COMPTE CLE RIB
20041 01012 3735139Z033 13

IBAN -
Identifiant international de compte
International Bank Account Number
BIC -
Identifiant international
de l'établissement
Bank Identifier Code

FR19 2004 1010 1237 3513 9Z03 313 PSSTRPPSCE

L'ANCC en régions - Nos délégués



Gérard ESCLEYNE	06 90 91 91 28 - 05 90 91 66 83	esclayne.gerard@orange.fr
Maité GAMBIRASIO	06 22 56 78 82 - 04 92 28 01 41	mt.gambirasio@gmail.com
Guy LATOURNERIE	06 09 32 04 96 - 03 88 64 11 41	guy.latournerie@free.fr
Émilie ALLAIN	06 85 11 10 23	ancc-allain@orange.fr
Marie-Elisabeth VERMELLE	06 27 25 18 12	marie-elisabet.vermelle@orange.fr
Bruno ESTIENNE	06 74 96 57 57	estiennebrunorene@gmail.com

MODÈLES et GRILLES de lecture

Le formalisme de la copropriété est à votre portée grâce à la série de modèles et de grilles de lecture que l'ANCC a mise en place, à jour des dernières évolutions législatives et réglementaires.

	Tarif adhérent (TTC)	Tarif non adhérent (TTC)
MODÈLES		
Règlement de copropriété type*	100 euros	150 euros
Convocation en assemblée générale - pouvoir en assemblée générale*	10 euros	15 euros
Pouvoir en assemblée générale - feuille de présence Calcul des règles de majorité*	10 euros	15 euros
Procès-verbal d'assemblée générale *	10 euros	15 euros
Conseil syndical : charte de fonctionnement - compte-rendu*	10 euros	15 euros
Passage en syndicat coopératif - ordre du jour (schémas de fonctionnement) *	10 euros	15 euros
Carnet d'entretien*	10 euros	15 euros
Bordereau de remise des archives*	10 euros	15 euros
GRILLES DE LECTURE (uniquement en format papier ou pdf)		
Appel de charges*	5 euros	7 euros
Injonction de payer - déclaration au greffe	5 euros	7 euros
Contrat type de syndic non professionnel*	10 euros	15 euros
Questionnaires en vue de la vente de lot(s)*	10 euros	15 euros
Annexes comptables vierges*	10 euros	15 euros

*Documents relatifs à la copropriété

Je règle par chèque à l'ordre de l'ANCC

Je règle par virement

(l'adresse quand même le bulletin de commande et j'indique sur le virement mon nom et prénom) :

Adressez votre commande par voie postale à notre siège : 5, rue Firmin Gémier 75019 Paris, Ou par courriel à contact@ancc.fr.

Nota : les frais d'attachement seront facturés en plus au coût réel.

ETABLISSEMENT GUCHET N° COMPTE CLE RIB
20041 01012 3735139203 13

IBAN -
Identifiant international de compte
International Bank Account Number
BIC -
Identifiant international
de l'établissement
Bank Identifier Code

FR19 2004 1010 1257 3513 9203 313 955TFRPPSCE

Titulaire du Compte - Account Owner
ANCC
5 RUE FIRMIN GEMIER
75019
PARIS

ORLEANS LA SŒE CENTRE FINANCIER
1 RUE EDOUARD BRANLY
LA SOURCE
4890 LA SOURCE CEDEX 9